

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DEVOIR DES DÉPUTÉS

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, nous voulons siéger cet été, et j'en suis heureuse!

Lors de la dernière campagne électorale, je me suis engagée, avec mon parti, à apporter des changements dans notre vie publique. Trois grands principes ont été élaborés pour accomplir ces changements essentiels: la réconciliation nationale; l'assainissement de nos finances publiques et l'amélioration de nos relations internationales.

Les projets de loi qui ont été retardés au Sénat libéral et qui sont encore retardés par ce Sénat et par la Chambre, par cette opposition irresponsable, ce sont des projets essentiels à l'évolution du Québec et de ma région, l'Outaouais. Je parle de l'Accord du Lac Meech, je parle du projet de loi C-22 sur les produits pharmaceutiques qui a été retardé si longtemps au Sénat et qui, aujourd'hui, crée déjà des emplois au Québec. Je parle du libre-échange et je parle du projet de loi C-72. Il faut que ces mesures soient adoptées. L'Opposition et le Sénat libéral qui les bloquent devraient avoir honte!

Nous allons sacrifier notre été, monsieur le Président, pour faire notre devoir envers nos concitoyens et concitoyennes du Québec et du Canada.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA DURÉE DU DÉBAT PARLEMENTAIRE—LES RÉUNIONS DE WASHINGTON

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, puisque le premier ministre et le ministre du Commerce sont absents, j'adresserai une question ou deux au vice-premier ministre.

C'est aujourd'hui le neuf cent quatre-vingt-huitième jour de négociation entre le Canada et les États-Unis au sujet du traité de libre-échange du premier ministre. Pourtant, la semaine prochaine on va demander à la Chambre des communes de discuter de l'opportunité d'approuver en principe cet accord. On nous accorde à nous les députés, au total cinq jours pour nous prononcer sur cet accord fermé important avec les États-Unis, un débat de cinq jours proposé par un gouvernement antidémocratique.

Puisque le premier ministre négocie toujours, que personne n'a encore vu le projet de loi américain et que certaines questions litigieuses subsistent entre les États-Unis et le Canada, le vice-premier ministre peut-il avoir la simple politesse de dire aux Canadiens ce qui se passe?

Que s'est-il passé aux réunions dirigées par le chef de Cabinet du premier ministre à Washington? Les Canadiens ne

Questions orales

peuvent-ils pas le savoir? Quelles sont les difficultés qui subsistent entre les deux pays au sujet des subventions et du mécanisme de règlement des différends? Pourquoi demande-t-on au Parlement de débattre ce projet de loi alors que certaines questions essentielles n'ont toujours pas été réglées, de toute évidence?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne devrait pas essayer d'induire les Canadiens en erreur en laissant entendre que nous n'aurons qu'un débat de cinq jours sur le projet de loi relatif au libre-échange.

Il sait très bien que nous avons proposé cinq jours pour le débat en deuxième lecture, et que nous avons demandé à l'opposition d'examiner d'autres possibilités. Il y a eu des discussions. L'opposition n'a encore rien proposé d'autre, à ma connaissance. Le chef de l'opposition sait que le projet de loi sera examiné à fond au comité et il sait, en tant que parlementaire, que c'est à cette étape que les projets de loi sont étudiés article par article. Je suis sûr qu'il voudrait en faciliter l'étude. Nous aimerions aussi beaucoup entendre ce qu'il a à dire dans le cadre du débat de la deuxième lecture.

• (1120)

En ce qui concerne les entretiens actuels entre les représentants canadiens et américains, comme il l'a déjà signalé, il faut veiller à maintenir l'esprit de l'Accord de libre-échange. Notre gouvernement a exprimé des inquiétudes sur certains points. On s'en occupe. Pour ce qui est des difficultés que nous avons avec les États-Unis, j'admets qu'il existe certains problèmes législatifs internes, mais nous sommes convaincus qu'ils pourront être réglés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le gouvernement a consacré 988 jours à négocier un accord auquel nous nous opposons parce qu'il modifie fondamentalement l'orientation politique et économique de notre pays et porte atteinte à notre souveraineté. Or, comme le leader de mon parti et celui du Nouveau parti démocratique l'ont confirmé, nous ne disposerons que de cinq jours pour décider en principe si les représentants du peuple élus à la Chambre des communes approuvent cet accord.

[Français]

LA VALIDITÉ CONSTITUTIONNELLE DU MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Américains . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. le Président: A l'ordre! Le très honorable chef de l'opposition a la parole.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les députés conservateurs sont un peu agités, monsieur le Président, et avec raison, parce que les Américains discutent encore de la validité constitutionnelle du mécanisme de règlement des différends.